

SPORT

sur ordonnance

SPORT SANTE
BIEN-ETRE



Vous êtes
médecin



Vous
proposez une
activité
Sport Santé



Vous voulez
pratiquer une
activité Sport
Santé



Grâce au portail unique
www.sport-sante-centrevaldeloire.fr

⇒ Prescrivez à vos patients en ALD, une activité physique adaptée dispensée dans une structure labellisée

⇒ Suivez l'actualité du Sport Santé en région Centre-Val de Loire

⇒ Demandez à être référencé

⇒ Adhérez à la charte Sport Santé de la région Centre-Val de Loire

⇒ Recherchez une structure labellisée près de chez vous

⇒ Trouvez un accompagnement personnalisé et adapté à votre pathologie

⇒ Contribuez à votre bien-être et votre santé



ORDJES Centre-Val de Loire, Loiret

02 38 12 00 19 / 02 38 12 00 19 / 02 38 12 00 19
Département des Sports et de la Condition humaine



Flashez ce QR code et découvrez !



www.sport-sante-centrevaldeloire.fr



LA CHARTE «SPORT SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE»

Les structures référencées sur le portail unique s'engagent à respecter ces 10 orientations

- 1** Proposer un encadrement spécifique pour la pratique de l'activité physique adaptée sur prescription médicale. Les éducateurs sportifs préciseront leur titre, certificat ou diplôme.
- 2** Suivre la démarche pédagogique « Sport Santé » de la fédération de référence, inscrite au « Médicosport-santé » du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).
- 3** Mettre en place de façon effective et régulière un ou des créneaux dédiés au « Sport Santé ».
- 4** Proposer un accueil personnalisé en prenant en compte la personne dans sa singularité (connaissance de ses besoins, de son niveau de pratique) et de son éventuel parcours d'Education Thérapeutique du Patient (ETP).
- 5** Dispenser l'activité dans un espace approprié équipé avec du matériel adapté et sécurisé.
- 6** Constituer un groupe de taille raisonnable au regard du public encadré.
- 7** Assurer un suivi personnalisé (évaluation de la condition physique et de la progression).
- 8** Utiliser la charte graphique « Sport Santé » de la région Centre-Val de Loire».
- 9** Communiquer sur ses activités « Sport Santé » et s'inscrire sur le portail unique régional dédié.
- 10** Participer aux actions de sensibilisation et d'information du réseau « Sport Santé ».